

## Note n° 28 aux retraitées et retraités adhérent à Solidaires

Le 22 avril 2017

### Réunion du « groupe des neuf » du 27 mars

#### Questionnaire aux personnes retraitées

Les 3 620 premières réponses entrées en ligne ont permis de commencer une analyse, forcément déformée par la forte proportion de militant-e-s, d'adhérent-e-s dans un premier temps. La majorité se situe plutôt dans les pensions moyennes, avec plus de la moitié entre 1 500 et 2 500 €. Mais cette « aisance » reste relative, les personnes ne vivent pas richement : 1 946 se déclarent tout juste à niveau, 49 pauvres, 286 en difficulté et seulement 846 (27 %) se disent à l'aise. La mauvaise évolution est nette : 2 513 subissent une situation dégradée, 614 ressentent une stabilité... et 14 pensent leur situation améliorée. Pour 99,3 %, les politiques ne prennent pas en compte les retraité-e-s : 1 046 réponses indiquent que les politiques les ont ignorés, 1 555 les ont négligés, 389 n'en ont pas pris conscience... et 20 ont pris pleinement conscience. La grande majorité est propriétaire (86,5 %) : 3 130 à comparer aux 488 locataires. Une grande partie vie en couple (76 %) : 2 740 pour 878 vivant seul. Le pouvoir d'achat a été plus touché par le blocage des pensions, le prix du gaz et de l'électricité (40 %), l'accès aux soins et remboursements (33 %), la complémentaire santé (19 %), les impôts locaux (8 %). Dans la discussion qui a suivi, il a été fait remarquer que personne ne connaît la CASA.

#### Colloques locaux sur la place des retraité-e-s et le pouvoir d'achat

Quelques départements commencent à organiser leur colloque, dans la suite de celui du 13 janvier au CESE à Paris, qui a fait l'objet d'un [compte-rendu](#) commun en quatre pages. Certains prévoient un-e intervenant-e, d'autres introduisent la discussion en projetant un extrait des 4 heures de [vidéo](#) du CESE.

Faites-nous savoir si vous organisez quelque chose !

#### Acteurs de l'Aide à Domicile

Le « groupe des neuf » a tiré un bilan très positif de la rencontre au Sénat entre les trois acteurs de l'Aide à Domicile, les usagers (nous), les personnels intervenants, les employeurs associatifs. Mais comment aller au-delà du constat, travailler ensemble pour une véritable prise en charge par la Sécurité sociale de l'Aide à Domicile et, à terme, plus largement de l'aide à l'autonomie ?

La prochaine réunion des neuf, le 10 mai, commencera par des échanges afin de mesurer nos convergences éventuelles sur l'idée d'un grand service public de l'Aide à l'Autonomie et sur une prise en charge à 100 % par la Sécurité sociale, en réfléchissant pas ailleurs au financement des moyens nécessaires à mettre en œuvre.

#### Haut Conseil de l'âge

Pour peser dans cette instance (où Solidaires est la seule organisation syndicale exclue, ce qui a suscité un recours juridique), un travail commun a été décidé sur les dossiers volumineux proposés par un Président qui fait mine de négocier sans changer le fond des textes, avec pour objectif de prétendre qu'ils sont adoptés de fait.

Face à la provocation de la mise en place d'une commission qui se propose d'examiner exclusivement le financement privé de l'aide à l'autonomie, avant même de discuter des possibilités d'un financement public de sa prise en charge, il est décidé de ne pas cautionner cette commission en y participant, de dénoncer ensemble cette manipulation lors de la réunion plénière.

#### Prise en charge à 100 % par la sécu pour la solidarité

La solidarité d'un système d'assurance maladie provient des transferts entre les individus aux revenus différents. Elle dépend des structures de consommations de soins et de cotisations par niveau de vie.

Une étude de l'IRDES, organisme officiel - Institut de Recherche et Documentation en Economie de la Santé, montre que la solidarité passe quasi-exclusivement par l'assurance maladie obligatoire et son financement progressif : les plus aisés contribuent plus que les plus pauvres. La solidarité des complémentaires reste très limitée.

La solidarité est moins évidente pour l'attribution des soins. Alors que les plus démunis ont besoin de davantage de soins, les prestations sont relativement homogènes entre classes de revenus, du fait des barrières à l'accès à certains soins, des restes à charge, certes plus élevés chez les plus aisés mais pesant davantage sur les ménages modestes.

Les dépenses de santé des 10 % les plus pauvres s'élèvent à 10 % de leurs revenus, dont 4 % de coût de la complémentaire et 2 % des restes à charge, malgré les dispositifs CMU-C et ACS (non attribués à une partie des personnes y ayant droit).

Voilà des arguments appuyant notre revendication de prise en charge de la santé à 100 % par la sécu.

Pour en savoir plus : [Questions d'économie de la santé n° 225](#) - Coédition Irdes/Drees - 22 mars 2017.

# Les effets des réformes des retraites

Le COR, organisme officiel – Conseil d’Orientation des Retraites, a examiné les **conséquences de 25 ans de « réformes » des retraites** de base et des accords dans les régimes complémentaires, sur les personnes prises individuellement puis sur l’équilibre financier des régimes. Il mesure les effets des trois leviers utilisés : le report de l’âge effectif de la retraite, la diminution relative des pensions et la hausse des taux de cotisation.

## Effet des mesures prises depuis 2010 sur la pension perçue tout au long de la retraite

En moyenne, pour la génération 1980, elles **diminuent la pension cumulée sur le cycle de vie de 4,5 % et augmentent les inégalités**. La plus forte baisse de la pension cumulée sur le cycle de vie concerne les personnes les plus précaires : 10 % pour les sans-emploi à 50 ans (génération 1980), 7 % pour les bas salaires (à comparer à 3,5 % pour les hauts salaires). A l’inverse, des personnes qui peuvent travailler plus longtemps arrivent à augmenter leur pension, malgré l’augmentation de la durée de cotisation qui la diminue.

## Effets respectifs des différentes réformes depuis 2010

Pour la génération 1980, **2010 baisse la pension de 0,5 % et la durée en retraite de 18 mois et 2014 ajoute une baisse supplémentaire de 3 % la pension et de 4 mois la durée en retraite**. Les plus démunis partent plus tard et réduisent leur durée en retraite, les « hors emploi » décalent de presque deux ans. Les femmes retardent davantage le moment du départ, du fait de carrières plus incomplètes. Les inégalités s'accroissent car la **pension diminue davantage pour les petits revenus** et moins pour les hauts, elle baisse plus fortement pour les hors emploi : 10,7 % pour les hommes, 9,9 % pour les femmes, 10,3 % pour l'ensemble.

Les mesures diminuent les pensions des régimes complémentaires de 1 à 1,5 % au fil des générations.

La pension relative moyenne, perçue chaque année, augmente néanmoins, puisqu'elle est touchée pendant moins d'année... : + 0,9 % pour les hommes, + 3,1 % pour les femmes, + 2,1 % pour l'ensemble. **Là aussi les inégalités s'accroissent**, et la pension diminue pour les hors emploi : -3,4 % pour les hommes, -3,5 % pour les femmes et l'ensemble.

## L'« équité » intergénérationnelle

**La retraite ne profite pas de l'augmentation de l'espérance de vie.** Les générations 1950 et 1990 ont la même durée de retraite et durée de carrière, les réformes depuis 2010 ont annulé la tendance naturelle à vivre plus longtemps en retraite, ont diminué la part passée à la retraite par rapport à la durée de vie totale, de 30 % pour la génération 1990. L'augmentation de l'espérance de vie ne permet pas d'augmenter la durée en retraite sans incapacité sévère, qui reste stable pour les générations 1960 et 1990.

**L'évolution du taux de remplacement ne respecte pas l'équité** (56 % pour la génération 1050 ; 45 % pour la génération 1990), ni le taux de cotisation moyen sur le cycle de vie (23 % pour la génération 1950, 27,74 % pour la génération 1990). Globalement, le « rendement » des cotisations retraite **diminue**, de façon plus importante si la productivité est forte, car les pensions et des salaires portés au compte, indexés sur les prix, prennent du retard.

**Le taux de récupération** (de pension par rapport aux cotisations versées) **diminue** entre les générations 1950 et 1980, de 175 % à 127 % avec les seules cotisations, 159 % à 117 % en considérant les financements indirects (essentiellement les allégements bas salaires).

## Effets des accords AGIRC et ARRCO

**Les droits acquis par un euro de cotisation baissent**, malgré l'augmentation des taux de cotisation générant des droits. **Les personnes à revenus faibles, notamment les femmes, retardent davantage leur départ** mais, souvent hors travail, n'acquièrent pas forcément des droits supplémentaires, à l'inverse des revenus élevés. Pour la génération 1980, **les pensions diminuent** de 2,7 % pour les hors emploi et de 0,4 % pour les revenus élevés. Pour les personnes qui ne repoussent pas le départ, l'augmentation de la durée de cotisation diminue la pension.

**Conclusion :** en 2013, le rapport dit Moreau ayant servi de base à la conférence sociale, qui a préparé le terrain à la réforme de 2014, montrait que la **pension d'une personne partant en retraite en 2050 était divisée par 2**, par rapport à celle qui aurait été attribuée en appliquant les règles de calcul d'avant 1993. Cette étude récente du COR ajoute les effets de 2014 : **baisse accrue de la pension, accroissement des inégalités, blocage du temps passé en retraite malgré l'augmentation de l'espérance de vie... nous avons raison de nous mobiliser.**

## Bilan du 30 mars

Avec le « groupe des neuf », nous avons recensé **27 850 manifestant-e-s** le 30 mars dans **105 rassemblements**, à comparer aux 22 560 dans 83 rassemblements de la fois précédente, le 9 juin 2016.

Tout le monde a noté une **bonne couverture de la presse**, faisant connaître la baisse des revenus de personnes retraitées.



## Prochains rendez-vous

- ⇒ **24 avril** : réunion du CA Unirs
- ⇒ **25 avril** : AG annuelle de l'Unirs
- ⇒ **10 mai** : réunion du « groupe des neuf »

## Élections Présidentielles

L'UNIRS a réalisé un comparatif des programmes des 11 candidat-e-s sur les retraites.

Nous leur avons envoyé le 31 mars nos revendications en leur demandant leur programme sur les retraites. Nous avons reçu les réponses de Jacques Cheminade, François Fillon, Emmanuel Macron et Nathalie Arthaud.

## Astuce : en savoir plus

Un mot apparaît en bleu et souligné ? En cliquant dessus, il donne accès à un document sur un site internet.